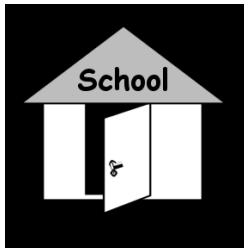


Inscription dans une école maternelle ou primaire à Temse



Vous devez vous préinscrire avant toute inscription !

Votre enfant est né en 2019 ? Vous souhaitez choisir **une autre école** pour votre enfant ? Voici alors des **informations importantes** qui vous concernent.

Vous devez d'abord **préinscrire** votre enfant avant de l'inscrire. Cela signifie que vous communiquez, sur un site web, l'école dans laquelle vous souhaitez inscrire votre enfant.

Préinscription : comment procéder ?

1. **Visitez et choisissez plusieurs écoles.**
2. **Du 1 mars (9h) au 26 mars (15h) 2021, consultez le site www.naarschoolintemse.be**

Indiquez-y vos coordonnées et vos écoles favorites pour votre enfant. Choisissez plusieurs écoles. Il sera autant que possible tenu compte de votre préférence.

Une fois préinscrit, vous recevrez une **confirmation**. Cette confirmation constitue la preuve d'une pré-inscription en bonne et due forme. Vous ne l'avez pas reçue ? Dans ce cas, contactez-nous !

Le moment exact de la préinscription n'a pas d'importance. Si vous préinscrivez votre enfant le dernier jour de cette période, vous avez autant de chance qu'un parent qui a préinscrit son enfant le premier jour.

3. **Que se passe-t-il après la préinscription ?**

Vous recevrez un courriel ou un courrier le 22 avril 2021 au plus tard. Ce courrier / courriel stipule dans quelle école vous pouvez inscrire votre enfant. Allez ensuite inscrire votre enfant dans l'école indiquée, en prenant ce courrier / courriel avec vous, entre le **26 avril et le 21 mai 2021**. Après cette date, la priorité est échuë !

Pourquoi une préinscription ? Si vous ne préinscrivez pas votre enfant, vous ne pourrez l'inscrire qu'à partir du 1 juin 2021. La plupart des enfants de Temse seront alors déjà préinscrits et inscrits. Vous risquez alors de ne plus pouvoir inscrire votre enfant dans une école à proximité ou dans l'école de votre choix. **Pensez donc à préinscrire votre enfant !**

Attention ! Les enfants **nés fin 2019** doivent eux aussi être **préinscrits** et **inscrits**. Ils ne pourront toutefois aller à l'école qu'en septembre 2022.

Vous avez besoin d'aide pour la préinscription ?

- Service de l'enseignement de Temse : 03 710 12 28 - 0478 56 71 48
- Huis van het Kind : 0475 45 78 58

Des questions ?

Envoyez un courriel à aanmelden@temse.be, appelez le service de l'enseignement : 03 710 12 28 ou l'expert LOP (plate-forme de concertation locale) : 0492 15 90 54